

LES AGENTS TERRITORIAUX VISÉS PAR DES MESURES DRASTIQUES

UNE PROVOCATION DE LA COUR DES COMPTES !

Une note de synthèse produite par la Cour des comptes et intitulée « *La masse salariale de la fonction publique : un enjeu majeur pour le redressement des finances publiques* » s'acharne tout particulièrement sur la fonction publique territoriale.

À la veille de la mobilisation du 29 septembre, cette note est une véritable provocation !

Afin de « maîtriser » l'évolution des effectifs de la fonction publique en général, la Cour des comptes préconise d'utiliser plusieurs outils :

- développer la numérisation et l'utilisation de l'IA ;
- rationaliser les compétences entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'État ;
- réduire l'absentéisme et poursuivre l'application des 1607 heures annuelles ;
- mutualiser les services et les moyens matériels du bloc communal (communes/CA/métropoles/EPA...).

Conséquences

- » *Suppression de 140.000 emplois territoriaux*
- » *Fin de la prise en compte des sujétions pour le temps de travail*
- » *Poursuite de la politique du gel du point d'indice*
 - » *Ralentissement des avancements d'échelon*
 - » *Diminution des promotions*
 - » *Chasse aux arrêts maladie*

FO

**FACE À CES PROVOCATIONS,
NOUS NOUS DEVONS
PLUS QUE JAMAIS
D'OPPOSER NOS
REVENDICATIONS !**

- **AUGMENTATION IMMÉDIATE DE 10 % DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE ET RATTRAPAGE DE LA PERTE DE POUVOIR D'ACHAT**
- **REVALORISATION DES PRIMES ET INDEMNITÉ**
- **RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ DE CERTAINS EMPLOIS**
- **RECRUTEMENT DES EFFECTIFS NÉCESSAIRES**
- **ABROGATION DE LA RÉFORME DES RETRAITES QUI ENGENDRE DES MILLIERS DE MISE EN INVALIDITÉ**

**CONTRE CES ATTAQUES, LA GRÈVE DU MARDI
29 SEPTEMBRE DOIT ÊTRE MASSIVE !**